

**Contribuer au changement de regard sur  
les personnes en situation de handicap ou porteuses d'une maladie chronique**

**Critères d'attribution**

**OBJECTIFS**

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques
- Permettre à des enfants et/ou adultes d'échanger et de mieux accepter les différences
- Sensibiliser et/ou informer le grand public sur le handicap ou une maladie chronique.

Le projet peut se porter sur différents champs :

Information à destination du grand public, temps de rencontres, échanges, formation (entre enfants, avec d'autres parents ou professionnels...), groupes de paroles, mises en situation pour les enfants, activités partagées entre enfants du milieu ordinaire et spécialisé, etc...

**CRITERES D'ELIGIBILITE POUR LES PORTEURS DE PROJETS**

Une priorité est donnée aux porteurs de projet type **structures d'accueil du milieu ordinaire** (ALSH, ADJ, EAJE, RAM ...), **associations de parents** d'enfant en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique, **centres sociaux...**

Pour être éligible, les porteurs de projet doivent avoir leur siège en Aveyron.

Public prioritaire : enfants de 0 à 20 ans.

Public pouvant également être pris en compte : parents d'enfants en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique, grand public, professionnels de l'accueil en milieu ordinaire.

Aucune subvention ne sera accordée pour une demande répondant aux missions premières de la structure qui pourrait s'apparenter à une subvention de fonctionnement (coût des salariés, achat de matériel de fonctionnement classique, etc...). Seront prises en compte les dépenses exceptionnelles liées uniquement à l'action, type intervenant extérieur à la structure, communication, location ponctuelle de matériels spécifiques, etc...

**DEPOT DES DOSSIERS ET MODALITES DE TRAITEMENT**

- La demande sera effectuée en utilisant l'imprimé Caf intitulé « Sensibilisation au Handicap et à la Différence ».

- Le budget concernera l'action et ne devra pas concerner plusieurs exercices.
- Pour toute nouvelle demande, merci de joindre un RIB, statuts de l'association et N°SIRET/SIREN.
- Le dossier peut être transmis par mail, signé et scanné.
- N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous pour présenter un projet nécessitant un accompagnement de la part du CT Caf.
- La demande sera présentée à la délégation CA de la Caf qui se réunit tous les 2-3 mois selon la quantité de dossiers.
- Le paiement est effectué sur production d'un bilan qui doit être transmis **dans les deux mois qui suivent la réalisation de l'action**. A cette fin, le dossier initial sera réutilisé et complété dans la partie concernant l'évaluation.

**Les demandes complétées et signées devront être adressées au  
Conseiller Technique Handicap de la Caf soit par mail ou courrier à :**

Loeticia SARRES  
CAF de l'Aveyron  
TSA 90030  
12030 Rodez Cedex

[loeticia.sarres@cafrodez.cnafmail.fr](mailto:loeticia.sarres@cafrodez.cnafmail.fr)

05 65 77 82 45